

Département des Etudes Juridiques

DECISION N° 78 DU 21 JUILLET 2017  
MODIFIANT LA DECISION N° 63 DU 14 DECEMBRE 2016  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la décision Enim n° 401 du 5 juin 2012 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;

- Vu la décision Enim n° 63 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;

Vue la décision n° 2017-321-501 du 24 mai 2007 portant changement de fonctions de Madame Martine URVOY ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 18 de la décision du 14 décembre 2016 susvisée est remplacé par la disposition suivante :

**« Article 18 :**

*Délégation est donnée à Mme Dominique PEROUCHET, responsable du centre de prestations maladie de Saint-Malo (CPM<sub>1</sub>) par intérim, et à Mme Martine URVOY, responsable des services techniques, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire (y compris la constatation du service fait), dans la limite de leurs attributions, à l'exception :*

- des actes réglementaires,*
- des marchés publics,*
- des subventions. ».*

**Article 2 :** L'article 27 de la décision du 14 décembre 2016 susvisée est remplacé par la disposition suivante :

**« Article 27 :**

*Délégation est donnée à Mme Alexia SCHMOLL, secrétaire, et à M. Pascal DUPONTREUE, technicien statisticien requêteur, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire (y compris la constatation du service fait), dans la limite de leurs attributions, à l'exception :*

- des actes réglementaires,*
- des marchés publics,*
- des subventions ».*

**Article 2 :** La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: [www.enim.eu](http://www.enim.eu), prend effet le lendemain de sa date de publication.

**SIGNÉ**

Le Directeur  
de l'Etablissement National  
des Invalides de la Marine

**Richard DECOTTIGNIES**